

MAIRIE D'ESCOUTOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU LUNDI 07 JUILLET 2025 A 19H00

Président : Daniel BERTHUCAT

Etaient présents : BERTHUCAT Daniel, DAUPHIN Serge, DOUROUX Béatrice, COSTE Guy, BLANC Patrice, FEDIDE Véronique, SABLONNIERE Patrick, MELE Jean-Pierre, AYNARD Françoise, LOMBARDY Éric, FONQUERNIE Claire, VERACHTEN Amandine, SABLONNIERE Christelle, VINCENTI Jean-Paul.

Était absent :

Etaient excusés : KERNANI Kamel a donné pouvoir à DOUROUX Béatrice pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : VERACHTEN Amandine.

Ordre du jour :

- Tarifs Escoutoux Vacances 2026
- Acquisition d'une parcelle a Rabissay
- Assainissement Ste Marguerite – Approbation du projet
- Assainissement Ste Marguerite – demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- Assainissement Ste Marguerite – demande de subvention au Conseil Départemental
- Admission en non-valeurs - Budget général
- Recrutement à l'école

Délibération n° 07.07.2025-01 : TARIFS ESCOUTOUX VACANCES – TARIFS DE LOCATION 2026.

Il convient de modifier les tarifs de location pour 2025. Les tarifs ménage et gaz sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement.

Approuve les tarifs tels que ci-dessous.

Acompte de 25 % à la signature de la convention (délibération 12.12.2023-03)

CAUTION : 1 000 €

NATURE DE LA LOCATION	2024	2025	2026
HEBERGEMENT DES PARTICULIERS			
UNE SEULE NUIT			
FORFAIT 1 : une seule nuit 15 personnes : Mise à disposition de 6 chambres 20 à 23 + 9 et 10 soit 15 couchages <u>Salon fermé</u> LA NUITEE	375.00	375.00	375.00
FORFAIT 2 : une seule nuit 20 personnes : Mise à disposition de 9 chambres 20 à 23 et 1 à 5 soit 24 couchages <u>Salon fermé</u> LA NUITEE	440.00	440.00	440.00
TARIF 3 : une seule nuit De 21 à 38 personnes : totalité du gîte LA NUITEE PAR PERSONNE	20.00	20.00	20.00
A PARTIR DE DEUX NUITS			
La nuitée par personne, de 15 à 20 personnes	18.00	18.00	18.00
La nuitée par personne, plus de 20 personnes	18.00	18.00	18.00
GAZ Relevé de l'index à l'arrivée et au départ le m3	4.30	4.30	4.30
MENAGE La chambre Forfait "sol" cuisine hall salle restauration, sanitaires Nettoyage des éléments cuisine Totalité des couloirs Salon et mezzanine	15.00 126.00 80.00 80.00 62.00	15.00 126.00 80.00 80.00 62.00	15.00 126.00 80.00 80.00 62.00

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Délibération n° 07.07.2025-02 : AQUISITION DE LA PARCELLE AI 236 SISE A RABISSAY.

Il est exposé à l'assemblée de la mise en vente de la parcelle AI 236, d'une superficie de 2 650 m². La conduite d'adduction d'eau potable traverse la parcelle.

Il propose d'acquérir ce bien sur la base de 1 000 € l'hectare.

DECIDE d'acquérir la parcelle AI 236 situé à Rabissay au prix de 300 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, y compris l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Délibération n° 07.07.2025-03 : APPROBATION DU PROJET DE REHABILITATION DE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINTE-MARGUERITE.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Il est présenté à l'Assemblée le projet final remis par SOMIVAL qu'il convient d'approuver.

L'estimation par SOMIVAL s'établit comme suit :

Tranche ferme Lot 1 – création de deux surverses et
d'un bassin de stockage et régulation :
– conduite de transfert :

241 016 € HT
252 984 € HT
494 000€ HT

TOTAL

Tranche ferme Lot 2 – Impasse de la Dore vers la station
Tranche ferme Lot 3 – Chemin de la Lagune

194 000 € HT
87 000 € HT
775 000 € HT

TRAVAUX

Honoraires
Divers – Essais- Contrôles

51 895 € HT
77 605 € HT

Total général

904 500 € HT

Approuve le projet présenté par SOMIVAL d'un montant prévisionnel de 904 500 € HT,

Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

AGENCE DE L'EAU - subvention sollicitée 35 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL - subvention sollicitée 25 %
Part à la charge de la commune

316 680 €
226 125 €
361 695 €

Délibération n° 07.07.2025-04 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau au titre des travaux de réhabilitation du système d'assainissement de Sainte-Marguerite.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Approuve le projet de réhabilitation du système d'assainissement de Sainte-Marguerite pour un montant HT de 904 500 €.

Solliciter sur ce dossier une première demande de subvention sur les travaux à réaliser sur 2025-2026 conformément à la délibération du 14.04.2025 de l'autorisation de programme (crédit de 450 000€ sur 2025 et 100 000€ sur 2026)

Cette première demande concerne la tranche ferme lot 1 pour 494 000€ auxquels s'ajoutent les honoraires xxxxxxxxxxxx 76 000€ pour un total de 570 000€ HT.

Solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau au taux de 35 %.

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

AGENCE DE L'EAU - subvention sollicitée 35 %	199 500.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL - subvention sollicitée 25 %	142 500.00 €
Part à la charge de la commune	228 000.00€

Délibération n° 07.07.2025-05 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de réhabilitation du système d'assainissement de Sainte-Marguerite.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au taux de 25 %.

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

AGENCE DE L'EAU - subvention sollicitée 35 %	199 500.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL - subvention sollicitée 25 %	142 500.00 €
Part à la charge de la commune	228 000.00€

Délibération n°07.07.2025-06 : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET GENERAL 2025.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée un état des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur pour lesquels il convient d'examiner l'opportunité d'autoriser l'admission en non-valeur.

<u>Au titre de l'exercice 2022 :</u>	
JOANDEL Mickael	0.10 €
<u>Au titre de l'exercice 2023 :</u>	
AUROUSSEAU Christian	1.30 €
<u>Au titre de l'exercice 2023 :</u>	
SOURGNES Arnaud	2.16 €
<u>Au titre de l'exercice 2024 :</u>	
MOULIN Frédéric	1.62 €
TOTAL	5.18 €

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur jointe en annexe, présentée par Monsieur le Trésorier de Thiers pour un montant global de 5.18 € sur le Budget Général.

Délibération n° 07.07.2025-07 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Décide la création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire soit 20/35 pour renfort à l'école à compter du 25.08.2025. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

A Escoutoux, le 10.07.2025
Le Maire,

D. BERTHUCAT



Le secrétaire de séance,

Amandine VERACHTEN